



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 24.02.2022

Rédaction :
Ludovic MEILLIER
Mail : cnab@ffbs.fr

COMMISSION NATIONALE ARBITRAGE BASEBALL PROCÈS VERBAL DE REUNION N° 01/2022

La CNAB s'est réunie par visioconférence le mercredi 23 février 2022 à 20 heures.

Membres participants: Sylvain Ponge, Jean-Claude Lopez de Eguilaz, Stéphane Giraud,, Fabien Carrette-Legrand, Quentin Lombard, Franck Benasseur, Meillier Ludovic.

Membre excusé : Stéphane Larzul.

Membres absents : Julien Mathey, Laëtitia Odin.

Invités : Aina Rajohnson – Correspondant DTN auprès de la CNAB
Damien Guionie - Secrétaire Général FFBS

Il est constaté que **sept membres** de la Commission Nationale Arbitre Baseball sont présents, la commission peut valablement délibérer.

1. Etude des formulaires d'engagements arbitres au profit des clubs D1

Après étude des dossiers d'engagement arbitres des clubs en Division 1 Baseball 2022 en regard de l'annexe 1.01 des RGEs et de l'annexe financière baseball, la Commission Nationale Arbitres Baseball décide :

- **A) Non-respect de la date de retour des dossiers complets d'engagement aux championnats nationaux (12.05.03 – 13.02.02) 100 € (Par jour après la date butoir)**
 - **Paris Université Club (075003)** pour engagement d'un arbitre non licencié à la date butoir. En date du 23/02/2022, l'amende est de 800€ et court toujours.
- **B) Non mise à disposition d'arbitre baseball (20.03.01.01 et 20.03.02) 1 500 € (Par arbitre par saison sportive)**
 - **Stade Toulousain Baseball (031010)** pour non-respect d'engagement d'un arbitre licencié dans le club ;

2. Etude des formulaires d'engagements arbitres au profit des clubs D2

Après étude des dossiers d'engagement arbitres des clubs en Division 2 Baseball 2022 en regard de l'annexe 1.01 des RGEs et de l'annexe financière baseball, la Commission Nationale Arbitres Baseball décide :

- **A) Non-respect de la date de retour des dossiers complets d'engagement aux championnats nationaux (12.05.03 – 13.02.02) 100 € (Par jour après la date butoir)**
 - **Bréal Sous Montfort Panthers (035006)** pour absence de formulaire d'engagement arbitre fourni concernant un arbitre devant s'engager au profit du club (formulaire d'engagement de **Simon Jamelot** manquant). En date du 23/02/2022, l'amende est de **800€** et court toujours;
 - **Les Boucaniers de La Rochelle (017001)** pour absence de licence 2022 à la date butoir d'un arbitre licencié dans le club (situation régularisée le 18/02/2022). La somme arrêtée est de **200€** pour situation régularisée le 18/02/2022.
 - **Montpellier Baseball Université Club "Barracudas" (034001)** pour absence de formulaire d'engagement arbitre fourni concernant un arbitre devant s'engager au profit du club (formulaire d'engagement de **Pierre Guengard** manquant) ; L'intéressé doit également s'inscrire sur la plateforme de formation de la CNAB (Claroline) afin de réaliser le test 1 de la formation AF2B afin d'être pris en compte comme stagiaire AF2B et répondre aux critères d'engagement exigés. En date du 23/02/2022, l'amende est de **800€** et court toujours.
- **B) Non mise à disposition d'arbitre baseball (20.03.01.01 et 20.03.02) 1 500 € (Par arbitre par saison sportive)**
 - **Les Huskies de Rouen (076001)** pour non-respect d'engagement d'un arbitre (absence d'arbitre engagé de grade minimal Arbitre Régional ou d'Arbitre Fédéral 2°niveau Baseball)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 27.04.2022

Rédaction :
Ludovic MEILLIER
Mail : cnab@ffbs.fr

COMMISSION NATIONALE ARBITRAGE BASEBALL PROCÈS VERBAL DE REUNION N° 02/2022

La CNAB s'est réunie par visioconférence le mercredi 27 avril 2022 à 20 heures.

Membres participants: Sylvain Ponge, Jean-Claude Lopez de Eguilaz, Stéphane Giraud, Fabien Carrette-Legrand, Quentin Lombard, Meillier Ludovic, Stéphane Larzul (arrivé à 21h24)

Membre excusé : Franck Benasseur

Membres absents : Laëtitia Odin.

Invités : François-Xavier Chaffois - Aina Rajohnson – Correspondant DTN auprès de la CNAB
Damien Guionie - Secrétaire Général FFBS

Il est constaté que **six membres (puis sept membres à compter de 21h24)** de la Commission Nationale Arbitre Baseball sont présents, la commission peut valablement délibérer.

1. Invitation des Présidents de CRAB

La CNAB a invité les Présidents des différentes Commissions Régionales Arbitres Baseball. Les Présidents de CRAB suivants ont participé à cette réunion :

- François-Xavier Chaffois (Président CRAB Auvergne Rhône Alpes)
- Stéphane Giraud (Président CRAB Nouvelle Aquitaine)
- Quentin Lombard (Président CRAB Grand-Est)
- Jean-Claude Lopez de Eguilaz (Président CRAB Normandie)
- Frédéric Patarata (Président CRAB Occitanie)
- Grégory Lopez (Président CRAB Centre Val de Loire)
- Dany Moulart (Président CRAB Hauts de France)
- Paul Nguyen (Président CRAB Ile de France)
- Simon Jamelot (Président CRAB Bretagne)
- Ludovic Meillier (Président CRAB Provence Alpes Côte d'Azur)

Excusé : Hugo Racine (Président CRAB Bourgogne Franche Comté)

Absent : Paul Ramé (Président CRAB Pays de Loire)

A l'heure actuelle, nous déplorons l'absence de Commission Régionale Arbitrage Baseball en région Corse et Nouvelle-Calédonie.

Cette réunion par visioconférence a été l'occasion d'un échange pour exposer les différentes situations des régions en regard de l'organisation et du suivi des différents arbitres officiant à l'échelon régional.

2. Bilan partiel des formations AF2B en cours

Trois formations AF2B sont actuellement en cours :

- Formation CD59 (Agrément n° 018066)
- Formation Ligue AuRA (Agrément n°019077)
- Formation Ligue IDF (Agrément n°022034)

Ces trois formations ont validé 7 nouveaux Arbitres Fédéraux 2° niveau depuis le début de cette année 2022

3. Bilan partiel des formations AF3B en cours

La formation AF3B (Agrément n°022033) est actuellement en cours et rassemble 4 stagiaires.

4. Proposition de membre de la CNAB

Suite à la démission de Julien Mathey de la CNAB, la commission propose d'intégrer François-Xavier Chaffois (AN - Ligue Auvergne-Rhône Alpes) pour occuper les fonctions de Désignateur D2 de la région Sud-Est. Cette proposition sera étudiée en Comité Directeur très prochainement.

5. Indemnisation arbitres et frais de déplacement en Championnat de Division 2 Baseball 19+

Après avoir à nouveau constaté des difficultés répétées de paiement effectif des arbitres en conformité avec nos règlements actuels de la part d'un certain nombre de clubs et bien consciente que la gestion de chèques pour chaque journée de championnat présente une forte contrainte de fonctionnement au sein des clubs participants, la CNAB proposera au Comité Directeur Fédéral, après avis de la Commission Fédéral de la Réglementation, une demande de modification des modalités de traitement des indemnisations et des frais de déplacement des arbitres en Championnat de Division 2 Baseball 19+ pour la saison 2023.

A l'heure actuelle, ces frais sont supportés par quote-part de 50% par les clubs opposés pour la journée de championnat et doivent être acquittés avant le début de la journée afin de permettre le déroulement des rencontres selon les dispositions de l'article 8 des RGAB et l'annexe 1 des RGES Baseball. Pour rappel, le paiement par virement bancaire, s'il n'est pas interdit, reste soumis à la bonne volonté de chaque arbitre dans la mesure où il ne permet pas de répondre systématiquement aux obligations réglementaires, notamment en termes de temporalité de paiement effectif.

Sur la base de ces éléments, la CNAB proposera la mise en place d'une provision d'arbitrage à régler à la Fédération au moment de l'inscription en championnat de chaque équipe, au même titre que pour la Division 1, permettant un paiement dématérialisé des arbitres via l'application N2F pour le règlement de leurs indemnités et frais de déplacement par le biais de la Fédération. Ce système a déjà fait la preuve de son efficacité par la simplification des procédures administratives soumises aux arbitres.

Toutefois, compte-tenu des disparités qui existent à l'heure actuelle en matière de répartition géographique des arbitres entre les régions dont sont issues les différentes poules de ce championnat, le montant total des frais d'arbitrage sera calculé aux coûts réels supportés par les clubs pour les rencontres auxquelles ils auront ou auraient dû participer avec un remboursement du montant non utilisé ou un appel de fond en cas de dépassement du montant de la péréquation en fin de saison. Financièrement, en termes de bilan comptable, cela ne changera donc rien à la charge d'arbitrage que les clubs auront à supporter pour le déroulement de leur saison vis à vis de l'ancien dispositif.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres de la Commission.

La Visioconférence est terminée à 21h50.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 01.08.2022

Rédaction :
Ludovic MEILLIER
Mail : cnab@ffbs.fr

COMMISSION NATIONALE ARBITRAGE BASEBALL PROCÈS VERBAL DE REUNION N° 03/2022

La CNAB s'est réunie par visioconférence "Zoom" le lundi 1er août 2022 à 20 heures.

Membres participants : Sylvain Ponge, Stéphane Giraud, Fabien Carrette-Legrand, François-Xavier Chaffois, Meillier Ludovic, Aina Rajohnson (correspondant DTN auprès de la CNAB)

Membres excusés : Franck Benasseur, Jean Claude Lopez, Quentin Lombard, Stéphane Larzul.

Membre absent : Laëtitia Odin.

Invités : Damien Guionie, Nathan Polis.

Il est constaté que **cinq membres** de la Commission Nationale Arbitre Baseball sont présents, la commission peut valablement délibérer.

1. Recommandations de la CNAB dans le cadre de la loi sport 2022-296 du 22 mars 2022

Dans le cadre de la loi sport 2022-296 du 22 mars 2022 en vigueur en date, la CNAB **recommande** pour la saison 2023, à l'unanimité, dans le cadre du maintien de l'inscription dans le cadre actif, la production d'un certificat médical attestant de la non contre-indication aux fonctions d'arbitre de baseball toutes les périodes de 3 ans et la production annuelle du Questionnaire de santé mis en place par la Fédération Française de Baseball-Softball

La CNAB **recommande** également l'établissement par la **Commission Fédérale Médicale** d'une sensibilisation et de conduite à tenir encadrant la préparation physique aux fonctions arbitrales de baseball afin de prévenir les risques liés à l'exercice de la fonction et à l'exposition aux risques.

2. Organisation d'un Clinic Arbitres International

Il a été décidé de l'organisation d'un Clinic Arbitres international à l'automne 2023. Les instructeurs impliqués pour cet événement sont des arbitres officiant en MLB/MLBi et sur les formations Wendelstedt.

Les personnes référentes pour l'organisation de l'événement sont :

- Nathan Polis
- Stéphane Giraud
- François-Xavier Chaffois

La Direction Technique Nationale sera systématiquement tenue au courant de l'avancée de l'organisation.

3. Budget CNAB

Au regard de la problématique budgétaire soulevée par Sylvain PONGE (Trésorier Général) quant à la prise en charge des frais de déplacement des arbitres nommés lors des compétitions internationales Little League de Baseball, la Commission décide à l'unanimité de solliciter la création, dans ses lignes budgétaires (B21130), d'une ligne propre à cela (la B21137 semblant actuellement la seule disponible) qui pourrait être intitulée « Dont arbitrage des compétitions internationales Little League ».

Pour mémoire, ces dépenses étaient prévues sur la ligne budgétaire B21138 « Dont Arbitres Internationaux » (à hauteur de 1 150,00 €) en 2022.

Cette ligne budgétaire propre pourrait, le cas échéant, être alimentée de recettes provenant des dotations octroyées par Little League Baseball and Softball à la Fédération.

4. Formations

Dans le cadre des formations arbitres, les sujets suivants ont été abordés :

- **UC Règles** pour mise à jour de modules et mise à jour de numéro de règles.
- **Passerelles** Arbitres/Disciplines Baseball & Softball.
- **Instructeurs** : statut, formation continue et certifications

La visioconférence s'est terminée à 22h35.